



Frais de notaire réduit sur plaquette commerciale

Par **ajtm**, le **07/11/2015** à **11:49**

Bonjour,

Nous avons réservé un terrain dans un lotissement grâce à une annonce mise par une agence immobilière caennaise sur le bon coin.

Dans leur plaquette commerciale, il est précisé que les frais de notaire sont réduits à environ 3.5%. Or lors de la réservation le commercial m'a affirmé que c'était une erreur de leur part, que les frais de notaire réduits ne sont pas possibles.

Je voulais savoir ce qu'il est possible de faire. C'est de la publicité mensongère non?

Par **moisse**, le **07/11/2015** à **11:55**

Bonjour,

De quoi vous vous plaignez ?

Le commercial vous avise de l'erreur. Il ne fallait pas réserver et c'est tout si l'écart devenait non supportable.

Par **ajtm**, le **07/11/2015** à **14:11**

Je ne me plains pas je me renseigne.

Mais merci de votre réponse très utile.